



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 31 MARS 2017

L'assemblée générale ordinaire de l'association « Les Amis de l'église Saint Just de Fontaines en Saône et Loire » s'est tenue le 31 mars 2017 au soir, dans la salle de l'Espace Jeunes » de la mairie de Fontaines.

Vingt adhérents sont présents, vingt-quatre sont représentés.
Le quorum statutaire du cinquième des membres de l'association est atteint.

Le Président, Gérard DAUPHIN, ouvre la séance à 20 heures. Il souhaite la bienvenue aux participants à cette première assemblée générale et les remercie de leur présence. Il adresse aussi ses remerciements à M. Jean-Claude GRESS, maire de Fontaines, et à M. Pierre DESSENDRE, curé de la Paroisse Saint Martin des Trois Croix, d'avoir répondu à son invitation. Les points de l'ordre du jour sont examinés dans l'ordre de leur inscription.

I - Rapport moral

Le président souligne la jeunesse de l'association, créée au dernier trimestre 2015, qui n'a démarré en pratique que début 2016. Il rappelle le lancement en mai 2016 d'une première campagne d'adhésion qui a permis la montée en puissance de l'association. Il insiste sur les valeurs de l'association : non confessionnelle, elle se veut indépendante, désintéressée. Son fonctionnement repose exclusivement sur le bénévolat et les cotisations (et dons) de ses adhérents.

Il en rappelle l'objet social: assurer sur le long terme la pérennité de l'église Saint- Just en tant qu'élément remarquable du patrimoine de Fontaines et témoin du passé du village, en mobilisant les Fontenois, et plus largement toute personne lui portant de l'intérêt. D'où la poursuite de plusieurs objectifs : contribuer à la sauvegarde du bâtiment notamment en épaulant la commune lors du lancement des travaux qu'elle a programmés ; faire vivre l'édifice en le rouvrant régulièrement au public ; le valoriser en sa qualité de monument protégé ; développer en parallèle sa vocation culturelle, en organisant des visites et évènements (concerts, conférences, etc.), en respectant bien sûr son affectation au culte.

Il souligne le chemin parcouru en un an. Il félicite et remercie les membres du conseil d'administration (qui s'est réuni une douzaine de fois depuis la création) pour leur engagement et leur disponibilité. Il exprime sa gratitude envers les adhérents qui les ont accompagnés assidûment tout au long de la période écoulée. Il se réjouit du lancement avant la fin de l'année de la souscription publique par la Fondation du Patrimoine comme le souhaitait la municipalité, et de la part que l'association y a prise.

Il conclut le rapport moral par un appel aux bonnes volontés. L'association fonctionne avec un groupe trop restreint de bénévoles. Il est indispensable et urgent d'en augmenter sensiblement le nombre.

II - Rapport d'activité

Il est présenté par le secrétaire de l'association, Thierry DARLEY. Celui-ci évoque successivement :

Les étapes de la création de l'association (accomplissement des formalités administratives préalables) et de sa mise en place (création d'un site internet ; ouverture d'un compte bancaire, choix d'un assureur) :

- La campagne d'adhésions, son lancement et les initiatives prises pour lui donner la publicité nécessaire et favoriser son succès : conception d'une affiche retenant l'attention, utilisation des affichages publics, dépôt de flyers et apposition d'affichettes chez les commerçants, articles dans des journaux et revues, utilisation des panneaux lumineux de la commune, distribution de tracts dans toutes les boîtes aux lettres de Fontaines, annonces sur le site internet et les réseaux sociaux (Facebook, etc.) ;
- La participation de l'association à l'organisation et à l'animation locale d'évènements de dimension nationale : Nuit des églises, Journées européennes du patrimoine ;
- L'organisation le 8 novembre 2016 d'une réunion d'information et de rencontre avec les adhérents ;
- Les premiers pas d'une programmation culturelle : organisation d'un concert en août (duo de guitares classiques), et fin novembre d'une soirée gospel.

Il remercie toutes les personnes ayant participé bénévolement à ces tâches.

Le rapport moral et le rapport d'activité sont adoptés à l'unanimité.

III - Rapport financier

Le trésorier, Laurent DEMOURON, présente ensuite le rapport financier de l'exercice comptable clos (2015-2016). Il détaille le compte de résultat en précisant ses principaux postes de recettes et de dépenses. Ce premier exercice comptable dégage un excédent qui conforte la situation financière de l'association et lui procure une marge de trésorerie.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

IV - Rapport d'orientation

Le président observe que « la feuille de route » de l'association pour l'année 2017 est déjà tracée. En effet deux priorités majeures s'imposent d'emblée qu'il faut concilier :

- Assurer, ainsi qu'elle s'y est engagée, l'animation de la souscription publique lancée fin décembre 2016 par la municipalité de Fontaines, sous l'égide de la Fondation du Patrimoine.
- Poursuivre cependant les actions engagées en 2016 pour « faire vivre » l'église St-Just.

Il fait valoir que la sauvegarde de l'église n'est pas seulement l'affaire de la commune mais aussi celle de ses habitants. La souscription publique leur offre le cadre d'un effort collectif chacun participant à proportion de ses possibilités et de ses ressources. Son succès dépend cependant de son animation car il faut convaincre les Fontenois de l'importance des enjeux du projet pour eux-mêmes et leur village.

Le président évoque in fine le besoin pour l'association de « contractualiser » ses rapports avec la Paroisse affectataire et la commune propriétaire.

Le rapport d'orientation est adopté à l'unanimité.

V – Fixation du montant de la cotisation annuelle et examen du budget prévisionnel 2017

Le président propose que la cotisation soit maintenue à 10€, montant raisonnable. Puis il présente le projet de budget 2017 soulignant que celui-ci est établi en strict équilibre (600 euros pour les recettes et les dépenses). Il précise qu'il a été construit sur la base d'une cotisation à 10€. Sont votés à l'unanimité le maintien de la cotisation à 10€ et l'adoption du projet de budget prévisionnel.

VI - Election de MM. Hervé GELIN et Jean-Pierre LE MOAL comme administrateur en remplacement de deux administrateurs démissionnaires

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

VII – Présentation par le Maire de FONTAINES du programme de travaux à financer

Le maire de Fontaines présente, au travers d'un power-point, les conclusions de la mission de diagnostic préalable sur l'état sanitaire de l'église, conduite par le maître d'œuvre mandaté par le conseil municipal. Il décrit, en illustrant son propos par des photos, les signes d'une détérioration marquée de l'état de l'édifice : à l'extérieur, sérieuses perturbations des laves de la partie supérieure de la toiture des bas côtés, détériorations des maçonneries de la façade et de plusieurs contreforts ; à l'intérieur, chutes de gros fragments des enduits du chœur sur ou à proximité de l'autel ; plus généralement humidité excessive de la structure et de ses soubassements.

Il évoque en conclusion les interventions à effectuer pour remédier à ses désordres, notamment reprise de la couverture en tuiles du chœur et réfection de la toiture en laves ; reprise des assainissements et drainages ; ravalements ; réfection des enduits intérieurs du chœur... Il prévoit le commencement des travaux à l'automne 2018. Leur chiffrage est en cours.

L'assemblée générale est levée à 22H. Les participants sont invités à partager le verre de l'amitié.

Le président,

Le secrétaire,

G Dauphin

T Darley

Association de la loi du 1^{er} juillet 1901- RNA : W712004806
Siège : 10, rue de l'église 71150 Fontaines
Tel : 06 82 61 52 78 - Courriel : saintjust71150@gmail.com
Site: lesamisde-stjustfontaines.jimdo.com